



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Colmar, le 9 juillet 2018

### AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE POUR LA CONSTITUTION DE LA SEMOP\* D'EXPLOITATION DU PORT DE COLMAR/NEUF-BRISACH

La fin de la concession portuaire du Port de Colmar/Neuf-Brisach a conduit Voies navigables de France (VNF), la Région Grand Est, Colmar Agglomération, la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach et la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale Alsace Eurométropole – Délégation de Colmar (CCI), à élaborer ensemble à une nouvelle stratégie de développement portuaire.

#### UNE STRUCTURE INNOVANTE ET FLEXIBLE

Depuis le 1 mars 2018, les partenaires se sont regroupés dans un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour assurer le rôle du futur concédant de cette plateforme. Le SMO gèrera le domaine industrialo-portuaire du Port de Colmar/Neuf-Brisach. L'objectif est de disposer d'une capacité d'investissement suffisante pour l'avenir. Les membres du SMO souhaitent constituer une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP\*) afin de lui confier le développement/exploitation de tout ou partie du port selon des critères réglementés. Ses actionnaires en seront le SMO et le ou les nouveaux opérateurs économiques choisis à l'issue de la procédure d'Avis d'Appel à la Concurrence pour la Constitution (AAPC) de la SEMOP. La Banque des Territoires investira également dans ce projet sur fonds propres de la Caisse des Dépôts.

*\*La création de la SEMOP (loi du 1<sup>er</sup> juillet 2014) dans le cadre du domaine public fluvial est rendue possible depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).*

#### AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Pour mettre en œuvre leur projet stratégique de développement, les partenaires lancent un Avis d'Appel à la Concurrence pour la Constitution (AAPC) de la SEMOP

La consultation a pour objet le choix, par le Syndicat Mixte, d'un (ou plusieurs) opérateur(s) économique(s) qui deviendra(ont) son (ses) coactionnaire(s) au sein d'une SEMOP laquelle se verra confier par un contrat de concession de type délégation de service public les missions de gestion, d'exploitation, d'aménagement et de développement du domaine industrialo-portuaire du Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach.

Un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sera transmis aux candidats sélectionnés.

#### UN ATOUT POUR LES INVESTISSEURS

Cette nouvelle gouvernance a vocation à élaborer de nouveaux moyens pour accélérer le développement du Port rhénan de Colmar/Neuf-Brisach ainsi que de la zone à valoriser de BNHG (Balgau – Namsheim – Heiteren et Geiswasser).

L'aménagement de la zone BNHG permettra de développer l'offre en foncier pour fixer de nouveaux intervenants dans la chaîne logistique et conforter des activités traditionnellement utilisatrices de la voie d'eau. Il permettra également de développer des espaces de stockage complémentaires sur le port actuel.

Le Port de Colmar/Neuf-Brisach génère un trafic fluvial de près de 536 000 tonnes. Les filières les plus importantes sont les produits agricoles, les produits métallurgiques et les matériaux de construction.

#### Contacts

Voies navigables de France Strasbourg

Jean-Laurent KISTLER

Chef du Service Développement

T. : 03 67 07 92 22 / P. : 06 76 18 82 51

email : jean-laurent.kistler@vnf.fr

CCI Alsace Eurométropole – Délégation de Colmar

François STRUB

Directeur des Équipements

T. : 03 89 20 20 70 / P. : 06 08 43 98 22

email : f.strub@alsace.cci.fr